

## CONDITIONS GENERALES DE VENTES - KARTING

Les présentes conditions générales de vente régissent de manière exclusive, les relations contractuelles entre le Karting du Circuit Paul Ricard, ci-après dénommé « le Karting », sis 2760 Route des Hauts du Camp 83330 Le Castellet, inscrit au RCS de Toulon sous le numéro 422 801 795 et toute personne physique ou morale, professionnel ou consommateur au sens du Code de la consommation, ci-après dénommée « le Client », qui a acheté et/ou qui participe à une prestation proposée par le Karting ci-après dénommée « la Prestation ».

Conformément à la réglementation en vigueur, ces Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout Client en étant jointes au devis, pour lui permettre de passer commande auprès du Karting.

Le fait pour un Client de passer commande d'une Prestation implique une adhésion entière et sans restriction aux présentes Conditions Générales de Vente. Toute condition contraire sera inopposable au Karting, à défaut d'acceptation préalable expresse de sa part (notamment par la signature d'un contrat séparé).

Le Client déclare avoir pris connaissance de l'intégralité des présentes conditions générales de vente, et y adhérer sans réserve.

### PRIX/RESERVATIONS/PAIEMENTS

#### *Prix*

Les prix indiqués sur les différents supports de communication du Karting sont en euros et s'entendent toutes taxes comprises. Le prix applicable à la Prestation est celui en vigueur au jour de la commande ; toutefois tout changement éventuel du taux légal de la TVA française entre le jour de la commande et celui de la Prestations sera répercuté sur le prix des Prestations vendues. Pour les réservations de groupe, dans le cas où le nombre de participants d'un groupe serait réduit à un nombre inférieur à celui communiqué lors de la commande, le Karting facturera les Prestations réservées par le Client à hauteur du montant de la commande.

#### *Réservations - Paiement*

Les réservations et commandes peuvent être effectuées par téléphone ou email.

Les réservations et commandes seront confirmées dans les conditions visées ci-après. Le Karting fera parvenir au Client un devis incluant une demande d'acompte de 30% du montant total des Prestations, la réservation ne sera effective qu'à réception de l'acompte précité. Le solde des Prestations de la commande devra être réglé 24H avant le jour de fourniture des Prestations.

Les règlements devront être effectués en euro en utilisant les moyens de paiement ci-après : Carte bancaire, Espèces, Chèques (à l'ordre d'EXCELIS), Chèques vacances et Virement bancaire.

A défaut de réception du ou des règlements correspondants aux Prestations réservées dans les délais impartis ; le Karting se réserve le droit d'annuler la réservation du Client.

### ANNULATION / IMPOSSIBILITE DE REALISATION DES PRESTATIONS

#### ⇒ *Annulation*

- *Annulation prestation karting par le Client.*

Les Prestations ne sont ni échangeables ni remboursables. Toute annulation doit être notifiée par écrit à l'adresse suivante Karting Circuit Paul Ricard 2760 Route des Hauts du Camp 83330 Le Castellet, ou bien par e-mail à [karting@circuitpaulricard.com](mailto:karting@circuitpaulricard.com). Les sommes perçues par le Karting au titre d'acompte d'une commande annulée sont conservées par le Karting et donnent droit à un avoir que le client peut utiliser pour le même type de prestation dans un délai de six mois à compter de la date de réception du courrier ou courriel d'annulation. Au-delà de ce délai les sommes versées sont conservées par le Karting et ne donnent plus lieu à un avoir.

- *Annulation prestation restauration par le Client.*

Pour toute annulation à plus de 15 jours du jour de l'opération, les sommes perçues par le Karting au titre d'acompte d'une commande annulée sont conservées par le Karting et donnent droit à un avoir que le Client peut utiliser pour le même type de prestation dans un délai de six mois à compter de la date de réception du courrier ou courriel d'annulation. Au-delà de ce délai les sommes versées sont conservées par le Karting et ne donnent plus lieu à un avoir.

Pour toute annulation de la prestation restauration dans les 15 jours qui précèdent l'opération, un montant forfaitaire de 100% de la Prestation de restauration réservée sera facturée au Client.

- *Annulation toutes prestations par le Karting*

En cas d'annulation d'une Prestation par le Karting, le montant versé par le Client lui sera remboursé. Toutefois, le Karting ne sera pas tenu responsable de tout dommage qui résulterait de cette annulation.

#### ⇒ *Impossibilité d'accès par le Client, retrait des autorisations administratives*

Dans l'hypothèse où le Client pourrait justifier, dans les sept (7) jours précédents l'exécution de la Prestation, de l'impossibilité stricte d'accéder au Circuit Paul Ricard ou de bénéficier de la Prestation, les obligations du Client et du Karting au titre des présentes conditions générales de vente seront suspendues.

Pour les besoins des présentes, sont considérées comme des impossibilités strictes d'accéder au Circuit Paul Ricard, à l'exclusion de toute autre hypothèse, les interdictions administratives ou retrait des autorisations administratives résultant de mesures prises pour lutter contre une épidémie telle que le COVID-19 - il est expressément précisé que la maladie n'est pas considérée comme une impossibilité stricte d'accéder au Circuit Paul Ricard, sauf cas d'hospitalisation forcée d'une durée supérieure à trois (3) jours). Dans ce cas, les Parties s'engagent à négocier de bonne foi le report de la Prestation à une ou plusieurs nouvelles dates et ce sans surcoût pour l'une ou l'autre des Parties. La durée de la négociation visant à s'accorder sur une ou plusieurs dates de report, ne

pourra excéder douze (12) mois, à compter de la date de suspension initiale, à défaut de quoi la Prestation sera purement et simplement annulée, et l'acompte conservé par le Karting dans les conditions de l'article « Annulation prestation karting par le Client ».

Par exception à ce qui précède, dans l'hypothèse où le retrait d'autorisations administratives viendrait à rendre partiellement impossible l'exécution de la Prestation, cette dernière fera l'objet d'une facturation partielle correspondant aux frais déjà engagés par le Karting quant à sa réalisation, sur fourniture par le Karting des pièces justificatives correspondants auxdits frais.

## **AUTRES MODALITES**

### ***Respect des horaires***

Lorsqu'applicable, l'horaire des Prestations réservées doit être respecté. En cas de retard du groupe, le Karting fera son possible afin d'assurer au mieux les Prestations réservées mais ne pourra être tenu responsable de tout désagrément engendré par l'arrivée tardive du groupe ou de certains membres de celui-ci.

### ***Conditions d'accès à la Prestation***

Pour les animations et les réservations de groupe : les participants doivent être âgés de 15 ans minimum et mesurer 1m55 au minimum.

Pour les Prestations de location : il faut mesurer 1m55 au minimum

Pour les Prestations de L'Ecole Française de Karting : l'enfant doit être âgé de 7 ans minimum.

### ***Bon cadeau***

Seuls les bons cadeaux émis par le Karting sont reconnus comme tel. Les bons sont valables 12 mois à compter de leur date d'émission. A la fin de ce délai, une majoration de 50% sera appliquée sur le prix TTC de la Prestation.

## **VENTE A DISTANCE**

### ***Obligation générale d'information précontractuelle***

Le Client déclare avoir pris connaissance, préalablement à la conclusion du contrat ayant pour objet la Prestation, de l'ensemble des informations mentionnées à l'article L. 111-1 du Code de la consommation.

### ***Droit de rétractation***

Conformément aux dispositions des articles L.221-18 et L.221-28 12° du Code de la consommation, la Prestation constituant une activité de loisirs fournie à une date ou à une période déterminée, le Client ne dispose pas de droit de rétractation, ce qu'il reconnaît expressément.

## **DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles sont traitées sous la responsabilité du Karting, service de la société EXCELIS, et ont pour finalités la gestion administrative et financière des activités souscrites et pour base légale le présent contrat. Selon les activités choisies, le Karting a pour obligation légale de collecter la taille, le poids et l'âge des participants, afin d'assurer leur sécurité.

Les destinataires de ces données sont le Karting et ses sous-traitants situés en Union Européenne. Les traitements sont conservés pendant toute la durée de la relation contractuelle et jusqu'à 5 ans après sa fin.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour un motif légitime, qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse email suivante : [rgpd@circuitpaulricard.com](mailto:rgpd@circuitpaulricard.com) ou à l'adresse postale Circuit Paul Ricard RGPD 2760 route des Hauts du Camp - 83330 LE CASTELLET.

Il est possible qu'une preuve d'identité soit demandée avant de répondre à la demande et que certaines demandes ne reçoivent pas de suite favorable, notamment si elles empêchent de fournir les services ou de répondre à une obligation légale.

Le Client est invité à s'adresser d'abord amiablement à EXCELIS pour exercer ses droits mais il est informé qu'il dispose le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente de sa résidence principale et notamment auprès de la CNIL pour les résidents français.

## **PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Le Karting reste propriétaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur tous documents et informations communiqués au Client à l'occasion de la réalisation de la Prestation ou précédemment. Le Client s'interdit donc toute reproduction, exploitation ou communication à un tiers desdits documents et informations, sans l'autorisation préalable du Karting.

## **CESSION DU CONTRAT**

Le Client s'engage à ne pas céder, transférer ou concéder le bénéfice des présentes à quelque personne physique ou morale que ce soit, sans avoir préalablement obtenu l'accord écrit du Karting.

## **RESPONSABILITE**

### ***Responsabilité du Client***

Le Client doit respecter les consignes de sécurité données par les instructeurs du Karting lors du briefing d'avant roulage. Il doit également respecter le Règlement Intérieur du site.

Le Client devient responsable des véhicules et des installations mis à sa disposition par le Karting. Le transfert des commandes du véhicule entraîne le transfert des risques.

En cas de conduite dangereuse, faute de pilotage ou bien non-respect des consignes de sécurité, l'instructeur pourra interrompre le roulage et mettre fin à la Prestation. Les sommes versées correspondantes à la Prestation non exécutée ne seront pas remboursées.



En cas d'accident résultant d'une conduite dangereuse, d'une faute de pilotage ou bien du non-respect des consignes de sécurité entraînant des dégâts matériels ou corporelles, la responsabilité civile du client pourra être recherchée et engagée. Par ailleurs, le Karting se réserve le droit de facturer au Client la remise en l'état initial ou le remplacement des biens, matériels et accessoires lui appartenant objet des dégâts matériels survenus dans les conditions mentionnées précédemment.

Le Client, ainsi que tout bénéficiaire de la Prestation, reste personnellement responsable de l'ensemble de ses effets personnels, et notamment de ses objets de valeurs et de ses bagages, durant toute la Prestation. Le Karting ne saurait être tenu responsable des pertes, vols ou dégradations d'objets ne résultant pas de son fait ou de celui d'une personne agissant en son nom et pour son compte.

Lorsque la Prestation inclut des réservations en matière de restauration, le Client s'engage à informer en amont le Karting, et au plus tard 15 jours avant la Prestation, de toute restriction alimentaire significative d'un bénéficiaire de la Prestation (intolérances, allergies, interdits alimentaires, etc.), ou plus généralement de tout régime alimentaire spécifique dont il aurait connaissance, le Karting déclinant toute responsabilité du fait d'un sinistre afférent survenant sans qu'il n'ait été préalablement informé.

#### ***Responsabilité du Karting***

Hormis faute grave avérée de sa part, le Karting ne pourra être tenu responsable d'accidents corporels survenus lors des Prestations.

#### ***Assurance***

Le Karting est assuré auprès de la société MMA IARD SA, RCS Le Mans 440 048 882, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon, 72 030 Le Mans CEDEX 9, par un contrat multirisques des professionnels N°145 490 838 qui couvre les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle établie conformément aux articles L.331-10 et R.331-30 du code du sport et comportant des garanties au moins équivalentes en étendue à celles prévues par l'article A.331-32 du code du sport.

#### **LITIGES**

Le contrat conclu entre le Client et le Karting est régi par la loi française. Toute contestation relative à son interprétation ou à son exécution relèvera de la compétence exclusive des juridictions de Toulon.